

Lettre ouverte au Pr Rusinek, Université de Lille : Président de l'aftcc

Monsieur le Président

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, cependant je me permets de vous contacter en tant qu'ancien président de l'aftcc (1985-1990) et l'European Association of Behaviour and Cognitive Therapy (1990). J'interviens auprès de vous car je suis membre du comité de soutien à Sophie Robert dont vous connaissez certainement le film : "Le Mur" qui est fait de longues interviews de psychanalystes expliquant les méthodes qu'ils utilisent dans l'autisme (TED). Trois psychanalystes ont poursuivi Sophie Robert en justice pour atteinte à leur image et ont obtenu un jugement favorable hier au tribunal de Lille. En fait ce film ne fait que montrer l'envers du décor de la psychanalyse que connaissent bien les parents d'enfants autistes, mis en cause sans ménagement par des psychanalystes sur d'eux mêmes. Ces parents ne supportent plus que les soins en France ne soient pas conformes à l'état des connaissances scientifiques.

Bien entendu derrière Sophie Robert sont visées les TCC qui ont été nommément mises en cause par l'avocat des plaignants qui appartiennent tous à l'école lacanienne (ECF). Ce qui est reproché à Sophie Robert est de ne pas avoir inséré, dans son film, trois phrases particulièrement floues et ambivalentes où les psychanalystes font un soupçon de tendance de début d'ébauche d'allusion à une possible causalité biologique. Alors que tout le reste du temps (plusieurs heures de rushes) il assènent leurs vérités définitives sans la moindre nuance. Un autre tribunal avec d'autres experts pourraient en juger autrement. Je joins le jugement à cet envoi : chacun pourra ainsi se faire une idée.

Etant donné qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté de presse, Sophie Robert a fait appel. Elle est ce jour en train de présenter son film à New York dans un congrès sur l'ABA où elle est invitée. Le film peut être vu sur "Autistes sans frontières" , malgré l'astreinte, et est diffusé par Amazon. Il est vraisemblable qu'il va bénéficier de l'effet "Streisand" : l'interdiction va renforcer son attrait.

Aussi vous comprendrez que je sois étonné de votre silence et de celui de l'aftcc dans cette affaire qui met en cause notre spécialité. Bien entendu, il serait maladroit d'attaquer de manière frontale une décision de justice. En revanche, plusieurs modalités d'action sont possibles : communiqué officiel qui rappelle que les psychothérapies doivent être fondées sur des preuves ce qui n'est pas le cas de la psychanalyse dans l'autisme, pétition en faveur des familles d'enfant autiste : <http://tinyurl.com/8y3mpg9> .

Une autre possibilité est le soutien financier à Sophie Robert en prenant une participation à ses prochains films (cf son site) ... Je vous signale que Charly Cungi et moi-même avons souscrit pour 1000 euros au nom de l'Ifforthecc aux projets futurs de Sophie Robert.

Je suis certain que vous et votre conseil d'administration sauront trouver un voie juste et en rapport avec leur mandat. Aussi je diffuse largement cette lettre, qui permettra, je l'espère un débat ouvert chez les TCCistes.

Bien cordialement à vous.

Jean Cottraux MD, PhD

Psychiatre honoraire des Hôpitaux. Chargé de cours à l'Université Lyon 1

Directeur Scientifique: IFFORTHECC